

A horizontal wooden scroll graphic with a light brown wood grain texture and rounded ends, containing the title and date.

## CTPC 18 mai 2011

*Le dernier CTPC remonte au 21 octobre 2010. Le SNPA s'étonne qu'il n'y ait pas eu de réunion depuis cette date et que ce jour, il se tienne uniquement sur une demi-journée, alors qu'il y a tellement de points qui auraient du être étudiés. Pour le SNPA la priorité est le respect des instances statutaires, ce qui nécessite d'y aborder tous les points essentiels, comme le budget, la formation, l'emploi etc....*

*Cela conduit le SNPA à faire la déclaration annexée à ce compte-rendu.*

\*\*\*

L'ordre du jour est le suivant :

- Règles de fonctionnement des CAP et CCP
- Système d'information Forêt-bois : généralisation de l'outil de désignation mobile et premières orientation pour le projet production bois
- Avis sur l'organisation et le mode de composition des comités techniques à l'ONF
- Questions diverses

A horizontal wooden scroll graphic with a light brown wood grain texture and rounded ends, containing the section title.

### Règles de fonctionnement des CAP-CCP

Après 5 réunions de travail au cours de l'année 2010, une note de service est soumise à l'avis du CTPC.

Cette note de service présente en un seul document, toutes les références au fonctionnement et compétences des CAP et de la CCP, aux différentes positions administratives, aux statuts de corps de fonctionnaires et un certain nombre de règles de gestion, notamment en matière d'avancement, de promotion de corps et de mobilité.

Ce document permettra à chacun de mieux connaître les différentes règles, qu'elles soient statutaires ou de gestion.

Le SNPA tient à souligner que ce travail important, sera un élément positif dans la compréhension des documents de références en matière de GRH.

Le SNUPFEN ne voulait pas discuter de ce point dans ce CTPC. La CGT demande le retrait du texte. L'UNSA étant plutôt favorable à un renvoi ultérieur de ce texte.

**Le SNPA souhaite le débat, car ce texte prend en compte une de ses demandes qui consiste à permettre à chacun des personnels C et B d'atteindre le grade le plus élevé de son corps avant la fin de sa carrière. Comme il y a des conditions statutaires et un nombre de postes limité chaque année, le SNPA ne veut pas que l'on retarde la mise en œuvre de ce processus. Ce processus permettra une meilleure prise en compte de l'ancienneté.**

Un report de l'examen de ce texte, aurait reculé d'un an la mise en œuvre d'un principe positif. Cette politique prendra tous ses effets dans plusieurs années.

Un affinement des critères sera discuté en CAP et validé en CTPC .

Un bilan de l'application de cette note de service sera fait après une année de mise en œuvre.

Le SNPA demande de nouveau que les personnels inscrits sur les tableaux d'avancement soient nommés pour moitié au 1<sup>er</sup> janvier et pour l'autre au 1<sup>er</sup> juillet. La DRH répond que dans le cadre des contraintes financières, l'Etat exige une nomination au 1<sup>er</sup> juillet de chaque année.

Dans le cadre des discussions sur les critères qui sont renvoyées aux CAP, le SNPA tiendra toute sa place puisque pour chacune des CAP d'Adjoints et de Secrétaires administratifs vous lui avez permis d'obtenir 4 sièges sur 6 pour vous assurer une réelle défense.

La note de service est soumise au vote :

**POUR : 14 voix** (Administration, SNPA & SNTF FO,)

**CONTRE : 9 voix** (unsa, snupfen, Cgt)

**Abstention : 1 voix** CGC

## **Systeme d'information Forêt-bois**

Une première information de ce projet est présentée au CTPC

**Le projet « production bois » comprend**

Un volet métier

- Apporter davantage de convergence dans la chaîne bois (SAM-BOI)
- Accompagner le développement des nouveaux modes de vente

Un volet SI : remplacement de l'application coupes

- Créer un système d'information intégré sur la chaîne de valeur mobilisation, production et commercialisation bois
- Livrer progressivement les fonctionnalités en commençant par celles générant le plus de valeur métier (à partir de fin 2012)

- Se concentrer sur les principales fonctionnalités

La structuration du projet

- 4 groupes de travail (forêt, bois, commerce, pilotage)
- Composés d'AP, RUT, TCB, chefs de service, Directeurs fonctionnels, personnels de soutien
- Représentant toutes les DT et les principales directions centrales

Le lancement du projet a débuté le 25 octobre 2010 pour aboutir dans le second semestre 2012.

Le projet va de l'aménagement à la mise à disposition des produits bois aux clients.

### **Déploiement « désignation mobile »**

La phase pilote est concluante avec plus de 200 journées de martelage et un accueil très favorable de l'ergonomie.

Lors du CODIR plénier d'avril, le DG a décidé de déployer « désignation mobile »

## **Création des Comités techniques**

La loi sur la rénovation du dialogue social et le décret 2011-184 remplacent les CTP (comités techniques paritaires) par des CT (comités techniques)

Cette instance qui traite des mêmes sujets que les CTP ne sera plus paritaire. Lors des réunions des CT, l'administration sera représentée uniquement par le directeur et le DRH de la structure auprès duquel le CT est placé. L'administration ne prendra pas part au vote.

Les élections pour les CT auront lieu le même jour pour l'ensemble de la Fonction Publique d'Etat et la Fonction Publique hospitalière soit le 20 octobre 2011.

La durée du mandat sera de 4 ans.

A l'ONF il y aura une élection pour le CT central et une élection pour les CT territoriaux, régionaux et spécial pour le Siège.

Pour le CT central, les CT territoriaux et le CT du Siège, l'élection se fera au scrutin de liste. Chaque liste déposée devant comprendre un nombre de candidats au moins égal aux 2/3 du nombre de postes de titulaires et de suppléants pour la circonscription territoriale concernée.

Pour les CT régionaux, dès lors que les effectifs sont inférieurs à 100, il y a possibilité de procéder à une élection sur sigle. C'est la position retenue. La désignation des représentants se fera à l'issue des élections par les organisations syndicales ayant obtenus des sièges (c'était la pratique existante pour les CTP)

Le vote aura lieu uniquement par correspondance et le dépouillement se fera au siège de chaque DT ou DR. Le dépouillement au niveau du Siège parisien, concernera uniquement le CTC et le CT spécial pour le Siège.

Le nombre de postes par circonscription électorale est le suivant :

<b>Circonscriptions électorales</b>	<b>Nombre de représentants titulaires et suppléants</b>
National (CT central	20
Alsace	16
COAL	18
BCA	18
Franche Comté	18
IDF-NO	18
Lorraine	20
Méditerranée	20
Rhône alpes	18
Sud-ouest	18
Corse	10
Guadeloupe	10
Guyane	10
Martinique	10
La Réunion	10
Siège	16

2 documents sont soumis à l'avis du CTPC, l'un est un arrêté ministériel créant un CT Central et l'autre une décision du DG créant les CT territoriaux, régionaux et spécial pour le siège.

## Questions diverses

Sur l'augmentation de la PSR des Adjoints administratifs, **le DG répond au SNPA FO « je reconnais que cette affaire est très désagréable »** et fait porter la responsabilité sur le Ministère du Budget. Il espère obtenir le plus rapidement possible un texte qui permette de verser durablement cette augmentation. Le SNPA continue de multiplier ses interventions et ne lâchera pas tant que les versements ne seront pas effectués. Vous connaissez sa ténacité.

Toujours en réponse au SNPA, le DG dit que les emplois dans le soutien sont aussi importants que les autres emplois.

La généralisation du déploiement de Séquoia se fera en 2012. Toutefois les régions Lorraine et IDF-NO vont entrer en test cette année.

Le SNPA demande le report de la mise en œuvre de la PFR pour les Attachés d'administration de l'ONF et souhaite qu'un projet de décret soit soumis au prochain CTPC. Le DG prendra une position le 29 juin prochain dans le cadre de négociations sur l'achèvement des travaux de plusieurs groupes de travail. Le SNPA ne souhaite pas une mise en œuvre de la PFR en 2012 pour les Attachés, car il souhaite connaître les taux pour l'ensemble des corps, qu'ils soient administratifs et techniques. Le SNPA veut éviter qu'une disparité s'instaure entre corps administratifs et techniques.

Le DG a confirmé la mensualisation des primes pour 2012. Le SNPA vous l'avait déjà annoncé il y a quelques mois.

Le SNPA est intervenu sur la pratique de l'ONF qui consiste à verser le montant de la GIPA au 31 décembre de l'année suivante. Le SNPA souhaite que ce qui est acquis au 31 décembre 2010 soit versé plutôt, notamment pour les départs en retraite en cours d'année. Imposer une présence au 31 décembre de l'année suivante pour procéder au versement est totalement illégal. La DRH partage le point de vue du SNPA et s'engage à résoudre ce problème.

Le SNPA demande une ouverture de négociations sur la mise en œuvre du télétravail à l'ONF, conformément aux textes actuels.

Le SNPA s'insurge contre l'annonce qui a été faite lors de la CAP des SA du 12 mai dernier qui consisterait à ne plus verser la prime de reconversion vers la production. La DRH dit que les personnels qui ont fait mouvement en 2010 ne sont pas concernés. Le SNPA exige, dès lors que la note de service stipulant cette prime, n'a pas été modifiée qu'elle soit versée aux personnels faisant mouvement au cours du premier semestre 2011. La DRH souhaite discuter prochainement de l'avenir de cette prime. Pour le SNPA si cette prime venait à prendre fin, il est clair qu'il ne doit plus y avoir de politique de suppression de postes dans le soutien. Affaire à suivre.

La séance est levée à 18 H 15

## Déclaration

Le SNPA regrette vivement que le CTPC ne se soit pas réuni depuis le 21 octobre dernier. Il constate le manque de volonté de faire vivre cette instance statutaire.

En effet, un CTPC aurait dû se réunir fin 2010, pour examiner notamment le budget 2011, le plan de formation 2011, les effectifs et l'ouverture des concours 2011, etc... Bien d'autres points dans le cadre du dialogue social auraient dû faire l'objet de discussions dans cette instance.

Comme en octobre dernier, où il y avait obligation de réunir le CTPC pour aligner les mandats des différentes instances paritaires, le SNPA s'interroge sur la réunion de ce jour. En effet, s'il n'y avait pas eu l'obligation de soumettre au CTPC les modalités de mise en œuvre des comités techniques, y aurait-il eu cette réunion ? La réponse est vraisemblablement NON.

Une journée complète de réunion n'aurait même pas permis d'aborder tous les sujets, précédemment cités et de faire le point sur les groupes de travail interne, mais aussi sur l'état des discussions qui se tiennent entre l'ONF, les COFOR et nos tutelles.

Aujourd'hui les personnels ont l'impression d'être tenus à l'écart de toutes les discussions de fond qui concernent l'avenir de l'Etablissement, et donc leur avenir. Des positionnements politiques peuvent bouleverser le rôle et les missions confiées à l'ONF et pendant ce temps-là on veut cantonner les organisations syndicales dans un rôle secondaire.

Pourquoi depuis le début de l'année, n'avons-nous pas eu une discussion sur toutes les composantes de l'emploi :

- La baisse des effectifs de fonctionnaires de 2,9% pour 2010 ?
- La baisse prévisionnelle des effectifs de fonctionnaires d'environ 3% pour 2011 ?
- L'avenir des postes vacants et l'organisation de concours pour l'année 2011. A titre d'exemple pour le corps des secrétaires administratifs, l'affectation des lauréats des 2 concours, interne et externe, ne comblera pas tous les postes vacants ?
- De très nombreux postes d'Attachés d'administration sont vacants et pourtant, aucun concours en vue, bien que le SNPA soit en réclamation depuis plus d'un an. La pyramide du corps des Attachés d'administration va aggraver encore cette situation ?

Serait-ce la peur de divergences fortes ou la fragilité de certains accords qui empêche ce débat ? La sémantique prévaudrait-elle sur les réalités ?

Dans le même temps, les dossiers des gestionnaires administratifs sont au point mort, ce qui est inacceptable !

- La revalorisation de 880 € de la PSR des Adjointes administratifs que le SNPA a négociée en 2010, n'est toujours pas versée bien que son montant soit inscrit au budget
- L'application du NES B aux SA, se fait attendre depuis bientôt un an, ce qui, là aussi, est inacceptable.
- La publication de l'arrêté définissant les épreuves des concours interne et externe d'Attaché d'administration n'est toujours pas intervenue et pourtant le texte a été validé en CTPC de juillet 2010.

Les gestionnaires administratifs comprennent que leurs dossiers ne sont pas prioritaires et que la place qui leur est réservée est de plus en plus réduite, comme le prévoit le protocole d'accord que vous avez signé avec certaines organisations syndicales.

Votre engagement à maintenir le niveau du maillage territorial dans un contexte d'acceptation de diminution des emplois va conduire à une diminution des effectifs de soutien d'environ 5% par an. Sur la durée du contrat de plan, 2012-2016, cela représente le tiers des effectifs.

Le SNPA s'oppose à ces accords qui condamnent non seulement l'avenir des Gestionnaires administratifs, mais aussi l'avenir de l'Etablissement.

Le SNPA ne partage pas la politique que vous entendez mener en matière d'emploi, ni l'adaptation des missions aux moyens, car c'est aller vers une réduction de la voilure de l'établissement, ce qui est inconcevable à ses yeux.

Le SNPA souhaite que vous entendiez le message des Gestionnaires administratifs dont il est porteur.

**Les Gestionnaires administratifs sont las, des promesses non tenues, ils tiennent à vous le dire.**